

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

DELIBERATION N°2018.00215

INTERVENTIONS D'URGENCE SUR L'EX-RD3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180514-D20180021510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180621

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 JUIN 2018

INTERVENTIONS D'URGENCE SUR L'EX-RD3 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

La RD 3 entre Dourdel et Michon sur les communes de Saint-Etienne, Saint-Genest-Lerpt et Roche-la-Molière a été transférée par le Conseil Départemental de la Loire à Saint-Etienne Métropole en 2013.

Les caractéristiques de cette route à 2X2 voies séparées par un terre-plein central requiert des moyens d'intervention d'urgence dont Saint-Etienne Métropole ne dispose pas.

C'est pourquoi, dans une logique d'optimisation des moyens et de continuité du service, Saint-Etienne Métropole avait confié dès 2014 par convention au Département les interventions d'astreinte sur cette route.

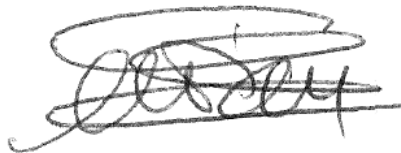
Il convient de renouveler cette convention dans l'attente du transfert des voiries départementales.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention financière entre Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire pour les interventions d'urgence sur l'ex RD3,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget Voirie sur le compte 62878.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU